

Chers habitants de Breuschwickersheim,

Vous avez trouvé il y a quelques jours dans votre boîte aux lettres le premier numéro de l'année 2021 de notre journal communal « Breusch' mon village ». Avec 28 pages d'informations, de retours sur l'année écoulée, de moments de joies et de peines, j'espère que vous en avez pris connaissance avec plaisir et intérêt. N'hésitez pas à nous faire part de ce qu'il vous inspire, de vos remarques et réflexions que vous pouvez communiquer directement à la Mairie.

Commençons par une bonne nouvelle, j'ai finalement obtenu l'accord des derniers propriétaires récalcitrants d'Achenheim pour la vente de leurs parcelles. Notre piste cyclable Breuschwickersheim-Achenheim verra enfin le jour avant la fin de cette année 2021. L'Eurométropole va à présent pouvoir relancer un appel d'offres et les premiers travaux de débroussaillage vont débuter dans les prochaines semaines.

Malgré tout, en ce début d'année 2021 et avec cette crise du COVID qui n'en finit pas, il va falloir garder espoir avant d'être, peut-être, libérés par les vaccins. En effet, nous souhaitons tous pouvoir reprendre une vie plus normale et nous retrouver autour d'activités et d'animations organisées par les associations de notre village.

Bien cordialement,
Votre Maire, Doris TERNOY

NOUVEAU MOBILIER URBAIN



Dans le cadre d'un marché global passé par l'Eurométropole avec la société JC DECAUX, deux abribus (violette et presbytère) de la Commune vont être remplacés. À cette occasion, la Commune sera également équipée d'un panneau électronique d'informations installé à l'entrée du village et dont le contenu sera géré par la Mairie.

EXTENSION DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN SUR RESERVATION FLEX'HOP



Après une expérimentation réussie de plus d'un an sur 13 communes de l'Ouest de l'Eurométropole de Strasbourg, Flex'hop s'étend pour couvrir 25 communes à partir du 1er mars 2021 dans l'objectif de faciliter vos déplacements.

Ce service de transport en commun sur réservation vient compléter l'offre de transport existante et permet d'améliorer et d'élargir les possibilités de déplacements pour chacun entre communes, vers les zones d'activités et industrielles et vers le cœur de

l'agglomération au tarif CTS habituel, sans surcoût !

Flex'hop fonctionne tous les jours (sauf 1er mai), de 5h à minuit, sur le principe d'une réservation obligatoire effectuée de 15 jours à 30 minutes avant le départ.

La montée et la descente se font depuis tous les arrêts CTS et les arrêts Fluo Grand Est 67 des communes concernées.

COMMENT RÉSERVER ?

Les réservations seront possibles depuis lundi 15 février 2021 de trois façons :

- L'appli CTS --> fonctionnalité Flex'hop (24h/24 et 7j/7)
- Le site : www.flexhop.eu (24h/24 et 7j/7)
- La centrale téléphonique en appelant le 0 800 200 120 (appel gratuit).

RAPPEL : LA VITESSE EST LIMITEE À MAXIMUM 40 KM/H DANS TOUTE LA COMMUNE

EXCÈS DE VITESSE ENTRE 40 ET 50 KM/H



Contrairement à ce que peuvent vous indiquer certains GPS, nous rappelons à tous que depuis un arrêté municipal du 5 novembre 2018, la vitesse maximale autorisée aux véhicules est de 40 km/h dans toute la Commune (sauf zones 30 et zones de rencontre)



OÙ EN EST LE PROJET DE ZFEm (Zone à faibles Émissions mobilité) SUR LE TERRITOIRE DE L'EMS ?

Comme vous le savez, l'Eurométropole de Strasbourg fait partie des 11 métropoles françaises pour lesquelles l'État a été condamné pour des dépassements réguliers des seuils limites de la pollution de l'air.

La loi d'orientation des mobilités, adoptée fin décembre 2019, rend ainsi obligatoire la mise en œuvre d'une ZFEm dans les territoires en dépassements réguliers des seuils européens de polluants atmosphériques, dont la ville de Strasbourg pour les oxydes d'azote.

Le principe d'une ZFEm est de limiter, dans un périmètre défini et de manière permanente, la circulation des véhicules les plus polluants sur la base des vignettes Crit'Air.



Le calendrier de déploiement proposé en 2019 sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg et incluant le réseau autoroutier est le suivant :

- Au 1er janvier 2021 : interdire les véhicules sans vignette Crit'Air.
- Au 1er janvier 2022 : interdire les véhicules Crit'Air 5.
- Entre 2023 et 2030 : interdire les véhicules Crit'Air 4, Crit'Air 3 et Crit'Air 2 sur le territoire de l'Eurométropole

En raison de la crise sanitaire et du report des élections municipales de mars 2020, ainsi que de la volonté du nouvel exécutif d'engager une concertation citoyenne sur les alternatives à mettre en œuvre, l'interdiction des véhicules sans vignette Crit'Air n'aura pas lieu au 1er janvier 2021 mais sera mise en œuvre au 1er janvier 2022.

Un processus de co-construction est actuellement en cours entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses 33 communes.

La démarche prévoit également une conférence citoyenne, destinée aux habitants et professionnels. Cette conférence citoyenne aura lieu d'avril à juin 2021. Les précisions seront données sur www.participer.strasbourg.eu

CENTRES DE VACCINATION COVID-19

L'État a décidé l'ouverture de centres de vaccination dans l'agglomération de l'Eurométropole. Celui dont relève aujourd'hui Breuschwickersheim est situé à Lingolsheim.

Chaque personne concernée par la vaccination dans cette première phase peut cependant réserver un rendez-vous disponible dans le centre de vaccination de son choix.

La liste de tous les centres ainsi que les modalités de prise de rendez-vous, sont disponibles sur le site suivant : <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html> ou 0800 60 90 90 (appel gratuit)



RETOUR SUR LES CHUTES DE NEIGE ET LE DÉNEIGEMENT



Le déneigement des rues de notre Commune est assuré par l'Eurométropole de Strasbourg selon 3 niveaux de priorité que vous pouvez consulter à l'adresse : <https://www.strasbourg.eu/circuler-hiver>

Ces niveaux de priorité peuvent être revus par la Commune et les services de viabilité hivernale de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) en fin de période de déneigement. Les services de viabilité hivernale de l'EMS sont donneurs d'ordre pour l'intervention du prestataire.

Nos employés communaux s'occupent, quant à eux, de l'accessibilité aux équipements publics (écoles, Mairie, salle polyvalente, église...) ainsi que des places publiques, arrêts de bus et passages piétons. Enfin, il appartient aux habitants et commerçants de déneiger le trottoir devant chez eux. Merci à tous pour votre participation.

HALTE AUX DÉJECTIONS CANINES

Nos trottoirs et espaces verts ne sont pas des « crottoirs » ! Il appartient aux propriétaires de chiens de respecter les espaces publics comme tout le monde.

Merci à tous ceux qui ramassent les déjections de leurs chiens et nous vous rappelons pour ceux qui ne le savent pas encore que des « canisacs » sont disponibles gratuitement en Mairie et à l'Agence Postale Communale.

Merci de jeter les canisacs dans les poubelles et surtout pas dans les égouts car ils ne sont pas biodégradables et peuvent obstruer les systèmes d'évacuation.